

## PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 juin 2022

Délibération n°2022-06-01

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi huit du mois de juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil Communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi deux du mois de juin deux mille vingt-deux.

#### En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	25
Votants	26
<b>VOTE</b>	
Pour	26
Contre	
Abstention	

#### Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET)

**Secrétaires de séance :** M. Jean-Pierre HAMON et M. James MOUSSU

### FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

*La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2022 afin de voter celui-ci en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du CGCT, considérant que le montant en capital de la dette n'est pas couvert par des ressources propres.*

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

**VU** la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

**VU** l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le courrier daté du 5 mai 2022 du bureau de contrôle budgétaire appelant des observations sur l'équilibre réel du budget annexe SPANC ;

**CONSIDERANT** que les dépenses à couvrir par des ressources propres s'élèvent à 12 300€ et le total des ressources disponibles est de 3 800€ créant un solde négatif de 8 500€ ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20220608-2022-06-01-DE  
Date de réception préfecture : 14/06/2022

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe SPANC :

<b>Investissement</b>			<b>BP 2021</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	IR	0,00	8 500,00	8 500,00
10222	FCTVA	IR	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. Équipement budget communautaire	IR	12 500,00	-8 500,00	4 000,00
<b>Fonctionnement</b>					
023	Virement à la section d'investissement	FD	0,00	8 500,00	8 500,00
748	Autres attributions et participations	FR	50 000,00	8 500,00	58 500,00

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 26 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 08/06/2022

La Présidente  
Rita SCHLADT

